

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS371

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« salariés âgés »

les mots :

« personnes âgées »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 5, 7 et 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.